

# Le petit Cambonnais

**Journal municipal  
Octobre 2010**

**Conseils  
municipaux 2**

**Réunions de  
quartiers 2**

**P.L.U 3**

**La place de  
l'école 5**

**La vie à  
Cambon 6**

## ***Edito***

Le dimanche 1<sup>er</sup> août, la nouvelle est tombée aux premières informations de la radio, relayée depuis dans tous les médias : le classement de la Cité Episcopale d'Albi au Patrimoine Mondial de l'Humanité. Et nous étions tous heureux et fiers de notre ville-centre. Nous étions Albigeois.

Beaucoup de choses ont été dites sur les retombées économiques, et je pense que nous sommes tous redevables à M. Philippe Bonnecarrère et toute l'équipe qui a travaillé pendant des années pour arriver à ce résultat, car il a fallu beaucoup de temps, de détermination et d'intelligence pour l'obtenir. Toute la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en profitera, ainsi que, plus largement, la région Midi-Pyrénées.

Ces considérations (importantes) mises à part, il ne me semble pas négligeable de souligner que l'UNESCO a été créée au sortir de la Seconde Guerre Mondiale afin d'instaurer une véritable culture de la paix dans le monde, fondée sur le respect de valeurs partagées par tous. Cette dimension universelle transcende la beauté de la Cité Épiscopale, et la rend profondément émouvante.

Temps et détermination : deux maîtres mots pour la vie publique.

La réfection de la place de l'école commencera pendant les vacances de Toussaint. Notre premier appel d'offres a été infructueux, nous avons donc relancé la procédure et pris du temps pour négocier avec les candidats. Le choix de la commission appel d'offres, validé par un conseil municipal extraordinaire de début septembre, s'est porté sur l'entreprise CAP TP.

Le Plan Local d'Urbanisme a pris du retard. Les idées principales du PLU étant d'arrêter l'étalement urbain, de préserver l'agriculture et le territoire du mitage, et de créer un véritable village, nous avons suivi les recommandations de l'architecte urbaniste du CAUE et pris quelques mois de plus pour déterminer l'organisation du centre bourg.

Un dernier mot, pour ceux qui s'agacent de ma propension à élargir le débat (j'en connais au moins un, donc il y en a beaucoup d'autres), je n'ai aucune prétention philosophique. Mais je suis, de façon fondamentale et inaltérable, une utopiste : la beauté, la générosité, la fraternité et l'humanisme prévaudront. Et dans un univers mondialisé, la moindre des choses est de se préoccuper de nos voisins et amis de l'agglomération.

Sarah Laurens

**La Cité**  
*épiscopale d'Albi*

Inscrite sur la liste du  
Patrimoine mondial de l'Humanité





## Séance du 4 Aout 2010

### ➤ Intégration des voies dans le domaine public

La commune avait intégré la réfection de la rue Beethoven dans la programmation voirie 2010. Un expert-géomètre a été mandaté fin 2009 pour faire un relevé topographique de la rue, afin de délimiter correctement les parcelles, et situer les réseaux humides. En examinant le relevé, il est apparu que cette rue était toujours propriété privée, ainsi que les rues Vivaldi, Mozart et Pablo Picasso. Toutes les procédures d'intégration dans le domaine public auraient été effectuées en 2003, mais le notaire chargé de l'instruction du dossier, l'aurait classé sans les faire signer ni par le propriétaire ni par la mairie, ni soumis aux services des hypothèques. Le conseil donne délégation au maire pour signer les actes chez le notaire.

### ➤ Procédure tribunal administratif

Délégation de pouvoirs à Madame le maire pour représenter la commune dans l'affaire l'opposant à Monsieur Ferinczek.

### ➤ Containers au centre bourg

Etude et réflexion sur la mise en place d'un multifix enterré au centre bourg.

## Séance du 3 Septembre 2010

### ➤ Travaux d'aménagement

Mme Laurens rend compte au conseil municipal du résultat de l'appel d'offres lancé le 6 juillet 2010 et publié sur le site de l'Association des Maires du Tarn.

Quatre entreprises ont remis une offre : Malet, Eiffage, Colas et Cap TP. Les offres étant supérieures au budget prévu par la commune, une phase de négociation a été engagée le 4 août 2010 par le cabinet Seba Sud-Ouest, maître d'œuvre.

Le cabinet a remis son analyse des offres le 29 août à la commission appel d'offres.

Deux entreprises ont fait une nouvelle proposition :

**Malet** pour une offre totale de 191 165.05 € TTC (place école : 112 940.37 €, bassins 78 224.68 €)

**Cap TP** pour une offre totale de 183 502,52 € TTC (place école : 107 797.87 €, bassins 75 709.79 €)

La commission appel d'offres a conclu que l'offre de CAP TP était la mieux disante, et également celle qui prenait le plus en compte le souhait de la commune d'offrir des espaces de qualité avec des plantations soignées.

**Les prochains conseils municipaux** se dérouleront à 20h30 dans la salle des conseils les :

5 octobre 2010

10 novembre 2010

16 décembre 2010

## REUNIONS DE QUARTIER

Les réunions de quartier ont pour objectif de discuter avec vous des spécificités de votre quartier, de venir à votre rencontre et d'entendre vos suggestions.

Ces dernières se dérouleront à la salle des conseils (sous la mairie) à 20h30 selon le calendrier ci-après.

Quartiers	Dates
Maillol, les Combettes, la Maurélié, la Plaine de Gaurel, la Sarrade	15-nov-10
Route de Bellegarde, la Fourestole, Les Marches de Phoebus, la Lauzié	17-nov-10
Route du Lézert, Mas de Causse, le Bourg, Route de Mouzieys, Rayssaguel, Guitardou, Mazens, Falcou	24-nov-10
La Mouline, les Grèzes, la Borie, la Borie d'Alquié	25-nov-10

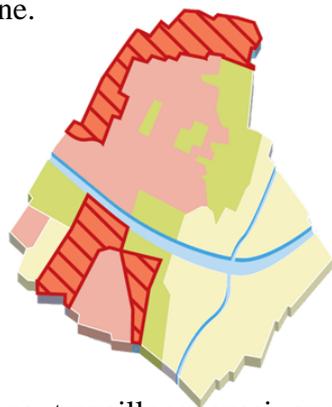
Petit rappel réglementaire : la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2008, dite "loi SRU", a substitué le Plan Local d'Urbanisme (PLU) au Plan d'Occupation des Sols (POS).

La réforme se traduit par la suppression des zones NB, zones d'urbanisation légère ou diffuse, desservies partiellement par des réseaux insuffisants qu'il n'est pas prévu de renforcer, et une refonte des types de zones. Le PLU connaît désormais 4 types de zones :

- **U** (zone urbaine),
- **AU** (zone à urbaniser),
- **N** (zone naturelle),
- **A** (zone agricole).

En juillet 2009, nous vous avons informé des orientations de notre Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Nos efforts se concentrent maintenant sur deux éléments importants du PLU :

- **le zonage** qui permet de diviser le territoire communal en zones. Il est traduit par des cartes.
- **le règlement** de chaque zone.



Nous travaillons aussi sur les orientations d'aménagement du futur centre de la commune. En cohérence avec le PADD, elles peuvent prendre la forme de schémas d'aménagements et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics.

Les opérations de construction ou d'aménagement qui seront ensuite engagées devront être compatibles avec les orientations d'aménagement.

Le bureau d'études SEBA SUD-OUEST, le CAUE du Tarn (Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement) ainsi que les services de la DDT (Direction Départementale des Territoires) sont des partenaires précieux qui nous accompagnent assidûment. Cette collaboration implique l'organisation de réunions fréquentes avec l'intervention de certains techniciens (assainissement, eau...), induisant un calendrier chargé.

Pendant cette période, le POS reste en vigueur jusqu'à l'approbation du PLU.

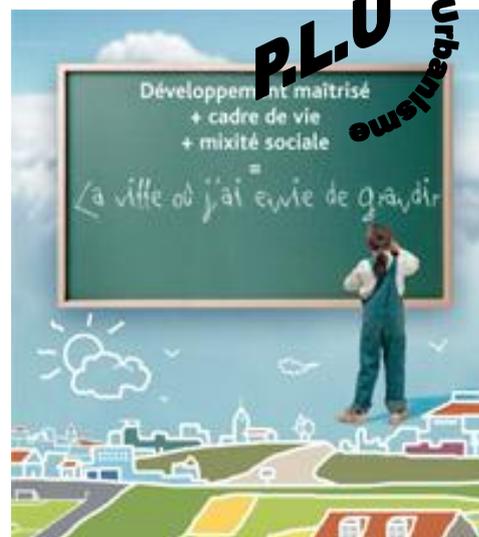
Cette période est particulière car nous devons répondre aux projets présentés tout en préservant les orientations du PADD.

Nous sommes parfois amenés à reporter, par un sursis à statuer, une décision sur une demande d'autorisation d'urbanisme de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

Cette situation est complexifiée par des conventions\* signées par l'ancienne municipalité qui s'était engagée sur des droits à construire.

Pendant 5 ans à compter de la date de signature de la convention, certains propriétaires fonciers peuvent exercer ce droit.

Légalement, ces accords doivent être respectés même s'ils ne sont pas conformes à la projection du développement urbain que nous souhaitons.



Nous vous rappelons qu'un **registre** est à votre disposition en mairie.

Il permet de recueillir vos remarques et suggestions, dans le cadre de la concertation qui accompagne la procédure de révision du POS pour mise en forme du PLU, jusqu'à la délibération qui arrête ce projet. Par la suite, l'enquête publique vous permettra également de faire toutes vos observations et demandes.

*\* conventions (Participations pour Voies et Réseaux) : la commune fait les travaux pour équiper un secteur et l'ouvrir à l'urbanisation. Chaque propriétaire foncier rembourse la commune au prorata de ses terrains devenus constructibles. Les travaux réalisés par la commune de Cambon concernent essentiellement les renforcements des seuls réseaux d'eau. Cette technique a été érigée en véritable méthode d'urbanisation à Cambon, et de façon curieuse : entre 2002 et 2007, la commune a dépensé 284 871 €, a été remboursée de 156 967 €, avec 27.9 ha devenus constructibles. Les 128 608 € restants seront difficilement récupérables, une partie des propriétaires concernés n'ayant jamais signé de convention, souvent n'étant même pas au courant de son existence.*

**AUTORISATIONS DÉLIVRÉES en 2009 et 2010**

	Déclarations Préalables	Certificats d'urbanisme	Permis de construire	Entretiens avec les administrés
Année 2009	40 dont 2 négatives	64 dont 2 négatifs	26 dont 4 refusés ou retirés	20
Année 2010 (8 mois)	31	53 dont 1 négatif	46 dont 10 refusés ou retirés	39

SCHÉMA DE PROCEDURE DU P.L.U

Délibération du Conseil Municipal prescrivant la révision du POS sous forme de PLU, précisant les objectifs de la révision et les modalités de la concertation



ETUDES  
-Diagnostic  
-Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)



DEBAT en Conseil Municipal

Zonage, Règlement, annexes et finalisation du document

*Nous en sommes ici*



DELIBERATION  
Arrêt du projet de PLU et bilan de la concertation



Transmission pour avis aux Personnes Publiques Associées



Enquête Publique  
Arrêté d'ouverture d'enquête



Modifications



Délibération du Conseil Municipal  
Approbation du PLU

## LA PLACE DE L'ECOLE

### Place, square ou jardin public ?

Nous souhaitons rendre la place agréable, mais pour cela, il faut intégrer toute une série de contraintes.

Nous la voulons végétalisée, mais il faut aussi que cette place puisse accueillir des manifestations. Nous voulons un sol agréable, mais il faut que les camions de traitiers puissent accéder à la salle polyvalente. Enfin, il faut agrandir la cour de l'école. Le tout devant être fait pour un coût minimum, car le voisinage immédiat ne justifie pas un investissement trop important, et parce que nous voulons également réaménager les bassins de rétention de Maillol et de la Combe.

L'architecte paysagiste du cabinet Seba Sud-Ouest, Héloïse Pau, a ainsi travaillé avec toutes ces contraintes et imaginé l'aménagement suivant. Les murs des salles polyvalente et omnisport vont être recouverts par des plantes grimpantes. Un grand arbre va être planté au milieu de la place. Toute la surface va être décapée et nivelée par sections, la pente d'accès sera moins forte. Il y aura différents espaces - un carré empierré au milieu, un "square" à côté de la salle omnisports, un carré de plantations près de l'accès de la salle de judo.

**La rue devant la crèche et le restaurant** sera également traitée, avec mise en place de nouvelles plantations et le sol sera regoudronné.

**L'éclairage public** sera entièrement refait.

Le service bureau d'études et le service assainissement de l'agglomération sont également intervenus à notre demande, pour refaire tous les **réseaux humides** vieillissants dans le cadre de ces travaux.

Nous avons lancé un premier appel d'offres début juin, avec une tranche ferme (la place de l'école) et une tranche conditionnelle (les bassins de rétention). Les offres qui ont été rendues dépassant le budget que nous avons alloué, le projet a été revu : en particulier, le revêtement du sol en enrobé à chaud a été remplacé par du bi-couche.

La commission appel d'offres a validé le choix de l'entreprise Cap TP le 28 août 2010.

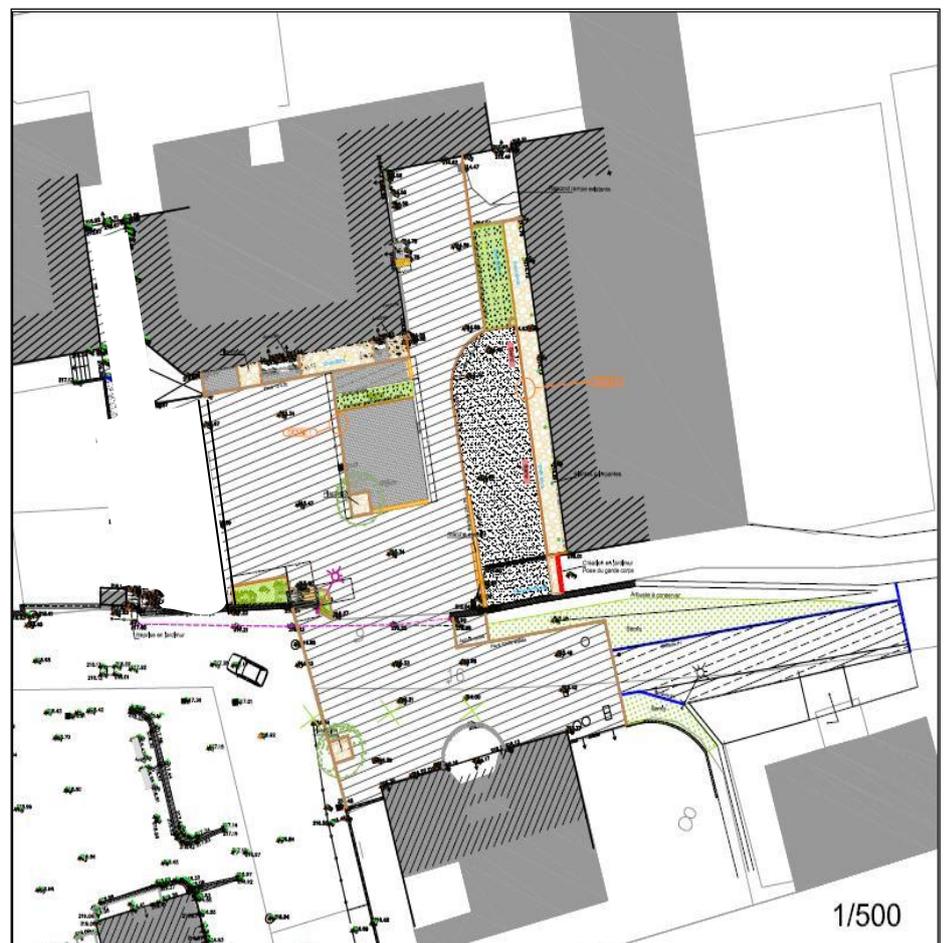
**Le calendrier** est donc le suivant :

Tout le système pluvial et assainissement va être refait semaines 42 et 43 (à partir du 18 octobre).

Le SDET (Syndicat d'Electrification du Tarn) et la SPIE vont intervenir pour placer les gaines et candélabres pendant les 15 jours suivants.

Enfin, CAP TP interviendra à partir de la semaine 46 pendant environ 6 semaines - s'il n'y a pas trop d'intempéries. La date limite de fin de travaux a été fixée fin janvier 2011.

**Nous avons demandé aux intervenants que les accès à l'école et à la salle polyvalente soient maintenus avec des espaces sécurisés pendant la durée des travaux.**



## Sondage

L'INSEE

(Institut National de la Statistique et des Etudes



Economiques) va effectuer une enquête du 6 décembre 2010 au 10 janvier 2011 intitulée « **emploi en continu** ».

Enquête réalisée par sondage. Certains des logements tirés au sort sont situés sur le territoire de la commune. Les ménages concernés recevront une lettre indiquant l'objet de l'enquête et le nom de l'enquêteur INSEE chargé de les interroger.

Reconnue d'intérêt général par le Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête est obligatoire.

L'enquêteur sera muni d'une carte officielle l'accréditant et sera tenu au secret professionnel. Les réponses resteront anonymes et seront saisies sur ordinateur portable.

Nous vous demandons de lui réserver un accueil favorable.

## Prévention des incendies



Rappel de l'arrêté préfectoral relatif à la prévention des incendies en date du 22/02/99.

- pendant la période du **15/05 au 15/10**, il est interdit aux propriétaires d'allumer des feux,

- interdiction identique pour l'incinération de végétaux coupés ou de végétaux sur pied.

## Rencontre sportive

A l'initiative du village des enfants et avec la collaboration de différents clubs sportifs cambonnais, une rencontre a été proposée aux adolescents de la commune.

Cet après-midi a permis aux jeunes de partager un moment convivial et sportif. Merci aux associations CLAE, FCC, gymnastique, judo club, rugby, tennis club, vélo club et volley pour leur investissement.

## Au revoir

Michel Bizouard nous a quittés le jeudi 23 septembre 2010.

Le Maire et tout le Conseil Municipal, les membres de l'association Jacopo Bassano, les membres qui l'ont connu au Comité des Fêtes, ainsi que ceux de Danso Cambon et du Judo Club cambonnais s'associent à la peine de son épouse Michèle, de leurs enfants et petits-enfants.

Nous nous souviendrons toujours de sa joie de vivre, sa discrétion, son dévouement, son sens de l'humour et sa gentillesse qui permettaient de donner un moment d'humanité à toutes les manifestations auxquelles il participait.



## Exposition



Le conseil municipal renouvelle sa proposition de mettre en place des expositions temporaires d'artistes peintres, sculpteurs ou photographes cambonnais. Si vous êtes intéressé, merci de contacter le secrétariat de mairie.

## S.M.A

Une table ronde, regroupant élus municipaux, élus de l'association des parents d'élèves et les élus du Village des Enfants a eu lieu la semaine avant la rentrée, pour trouver une position commune sur le sujet.

Comment concilier la loi et les responsabilités de chacun ?

La mairie de Cambon - soucieuse de la légalité - a mis en place un **Service Minimum d'Accueil** depuis deux ans (ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes voisines). Mais avec quatre salariées de la mairie qui travaillent à l'école, la capacité d'accueil est restreinte. La mairie met en place le service minimum parce qu'elle y est obligée, mais ce service, non négligeable au demeurant, est difficile à mettre en place.

Cependant, il est apparu une possibilité de le rendre plus pertinent pour les parents : **un quart d'heure d'accueil a été ajouté** en début et en fin de SMA pour permettre aux parents de faire la jonction physique entre leur travail et l'école.

Tous les élus sont conscients que le système n'est pas parfait, mais la quadrature du cercle est difficile à trouver...

## **Publication de la commune de Cambon**

4 place de la mairie – Tél. 05 63 53 00 00 – Fax. 05 63 53 03 56 – Email. : [mairie.de.cambon@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.cambon@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.cambondalbi.fr](http://www.cambondalbi.fr)

Directeur de la publication : Sarah Laurens – Rédaction et mise en page : Commission communication

Impression : Octobre 2010 – Tirage : 780 exemplaires



Papier recyclé